



2023/25

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
 ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
 GENISSAC (GIRONDE)**

<p><b>DATE DE CONVOCATION</b></p> <p>29 MARS 2023</p>	<p><b>L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE JEUDI 6 AVRIL  A DIX-HUIT HEURES</b></p> <p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages en séance publique sous la Présidence de <b>Madame BOURDAT BRISSEAU Emeline, Maire.</b></p>
<p><b>DATE D'AFFICHAGE</b></p> <p>29 MARS 2023</p>	<p><b>Étaient présents :</b>  M. BAGGIO Jean-Marie, Mme HENRY Christine, M. CHAPUS Benoît, Mme BOUCHON PEAUCELLE Isabelle, M. LE LEU Pascal, Mme L'HOMME Céline, M. BUREAU Olivier, Mme PEETERS Stéphanie, M. LAPORTE Francis, Mme PALLUET Laurence, M. LEROY-LANSARD Pierre, Mme MAURI Fabienne, M. MARIE Bertie.</p>
<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b></p> <p><b>EN EXERCICE : 19</b></p> <p><b>PRÉSENTS : 14</b></p> <p><b>VOTANTS : 17</b></p> <p><b>QUORUM ATTEINT</b></p>	<p><b>Pouvoirs :</b>  Mme SICHE Delphine donne pouvoir à Mme PEETERS Stéphanie,  Mme BLIMON Rachel donne pouvoir à Madame BOURDAT BRISSEAU Emeline,  M. CALISTO David donne pouvoir à M. LEROY-LANSARD Pierre.</p> <p><b>Absente excusée :</b> Mme DAVID Sylvie</p> <p><b>Absent :</b> M. LASSALLE Jérôme</p>
<p><b>OBJET :</b> Approbation du compte de gestion de l'ALSH de l'exercice 2022</p>	<p>M. BAGGIO Jean-Marie a été élu Secrétaire de séance.</p>

<p><b>DATE DE CONVOCATION</b></p> <p><b>29 MARS 2023</b></p>	<p>Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable du Trésor, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'actif et du passif, de l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,</p>
<p><b>DATE D'AFFICHAGE</b></p> <p><b>29 MARS 2023</b></p>	<p>Après s'être assuré que le Comptable du Trésor a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,</p>
<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b></p> <p><b>EN EXERCICE : 19</b></p> <p><b>PRÉSENTS : 14</b></p> <p><b>VOTANTS : 17</b></p> <p><b>QUORUM ATTEINT</b></p>	<p>Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marie BAGGIO, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances,</p> <p>Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, <b>à l'unanimité</b>,</p> <p>- <b>DECLARE</b> que le compte de gestion de l'ALSH dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable du Trésor, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.</p>
<p><b>OBJET</b> : Approbation du compte de gestion de l'ALSH de l'exercice 2022</p>	<p>- <b>ADOpte</b> le compte de gestion de l'ALSH de l'exercice 2022 dont les écritures et les résultats sont identiques à ceux du compte administratif.</p> <p>Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme.</p> <p>Le Maire,</p> <p></p> <p>Emeline BOURDAT BRISSEAU</p> <p>Le Secrétaire de séance,</p> <p></p> <p>Jean-Marie BAGGIO</p>